

COMPAGNIE DES ARCHERS MÂCONNAIS

PROTOCOLE COVID 19 POUR ENTRAÎNEMENTS CONCOURS AU 13 SEPTEMBRE 2021

Préambule :

Il est entendu que les dispositions ci-après peuvent être minimisées ou aggravées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des dispositions fédérales ou municipales.

Accès à la Compagnie.

L'accès aux installations de la Compagnie, intérieures et extérieures, sont conditionnées par la présentation d'un pass' sanitaire « valide ».

Il consiste à fournir sous forme papier ou numérique une preuve de non-contamination au COVID ;

Ce pass' se dessine sous 3 formes :

- Un certificat de vaccination à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet depuis plus de 7 jours.
- Un test négatif RT PCR ou antigénique de moins de 72 heures,
- Un certificat de rétablissement de la COVID 19 (test RT-PCR positif ou antigénique datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Le contrôle OBLIGATOIRE en sera fait au greffe.

Toute absence de pass' sanitaire ou pass' sanitaire non valide entraînera l'annulation de l'inscription et le non accès aux installations.

Le refus de contrôle du pass' ou un pass' « non valide » **entraînera l'impossibilité d'accès à la salle et l'annulation de l'inscription.**

Le pass' sanitaire doit pouvoir être présenté aux autorités compétentes à TOUT INSTANT ; Veiller à le conserver sur vous.

Elles s'appliqueront aux mineurs de plus de 12 ans dès le 1^{er} octobre 2021.

Désinfection des mains et matériels.

Du gel hydro-alcoolique est à votre disposition à l'entrée de la salle pour désinfection des mains à l'arrivée et au départ.

Du spray d'eau de javel diluée est à votre disposition pour désinfection du matériel collectif que vous aurez manipulé. Merci de respecter cette obligation pour la protection de tous.

Pour les utilisateurs des arcs et « petits matériels », celui-ci sera désinfecté par chaque utilisateur avant et après utilisation.

Port du masque.

Le port du masque n'est pas obligatoire si vous êtes en possession d'un pass' sanitaire valide.

Il reste toutefois conseillé comme mesure barrière en cas de regroupement ;

Sanitaires.

L'accès aux sanitaires est libre pendant les entraînements.

Déchets divers.

En respect des dispositions sanitaires, chacun devra mettre ses déchets dans un sac poubelle personnel.

Les poubelles de la Compagnie ne sont pas utilisables pour les déchets personnels